

**Avis du Comité d'accréditation sur la demande d'accréditation
de l'Université de La Rochelle à délivrer le label CMI-Figure®
« Ingénierie territoriale des environnements littoraux »**

Le Coursus Master en Ingénierie « Ingénierie territoriale des environnements littoraux » de l'Université de La Rochelle prépare aux activités d'ingénieur géographe, spécialité « environnements littoraux » dans les entreprises et de cadre de haut niveau dans la même discipline dans les collectivités territoriales, que ce soit en aménagement ou valorisation d'un territoire, ou encore, la conduite ou l'évaluation d'un projet environnemental.

Ce CMI a pour formations-supports la Licence de Géographie et le Master « Science pour l'environnement, parcours Géographie, Aménagement et Gestion des Littoraux ». Il repose par ailleurs sur les moyens matériels et humains du laboratoire LIENSs (UMRi CNRS n°7266).

Un CMI portant sur les mêmes thématiques et ayant pour intitulé « Ingénierie territoriale des espaces littoraux » a perdu sa labellisation Réseau Figure en 2021 car le Comité d'accréditation a considéré « qu'il n'était pas parvenu au stade requis pour qu'un futur puisse être envisagé », au vu en particulier de l'absence de diplômés et d'un lien trop distendu avec les laboratoires de recherche.

C'est donc un dossier de demande d'accréditation visant à corriger les faiblesses qui avaient été identifiées que l'Université de La Rochelle a présenté.

Pour analyser cette demande, le comité d'accréditation a en particulier disposé du rapport du comité d'évaluation et tenu des réunions avec son président. Le travail des experts du comité d'évaluation a pris appui sur les deux référentiels de Réseau Figure® : celui de la formation et celui d'évaluation de la qualité des programmes de formation. Le comité d'évaluation a globalement validé le dossier d'auto-évaluation soumis et a jugé le plan d'actions pour l'amélioration de la qualité de ce CMI à même d'apporter l'essentiel des améliorations attendues.

Suite à ses délibérations, le comité d'accréditation émet un avis favorable à l'accréditation de l'Université de La Rochelle à délivrer le label CMI-Figure® « Ingénierie territoriale des environnements littoraux » aux étudiants qui auront satisfait aux exigences du cursus, pour une période de cinq années universitaires de 2024-2025 à 2028-2029.

Outre la bonne conformité de ce CMI aux référentiels qui fonde la décision du comité d'accréditation, ce dernier a particulièrement apprécié

- le franc renforcement de l'adossement de la formation à la recherche, par une plus large intervention des membres de cette unité dans l'enseignement et l'encadrement des étudiants (accentuée par la désignation d'un référent scientifique pour la toute la durée du parcours);
- l'extension des capacités de mobilité internationale pour ce CMI ;
- l'efficacité et la bonne structuration de l'inter-CMI ;
- le fort soutien inconditionnel de l'établissement et de la composante ;

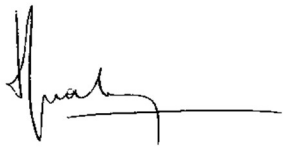
- les mesures prises en matière de communication par l'établissement et les efforts de promotion entrepris par l'équipe pédagogique auprès du public lycéen pour respectivement accroître les capacités d'accueil et le nombre d'étudiants en première année ;
- la qualité des enseignements en prise directe avec les besoins de la profession, et la personnalisation des parcours des étudiants ;
- la forte implication du responsable et de l'équipe pédagogique ainsi que l'engagement du laboratoire d'appui ;
- les décisions visant à garantir des flux significatifs d'étudiants de deux natures : à l'entrée en première année par l'accroissement des capacités d'accueil, et l'intégration d'étudiants au niveau Master (en particulier en alternance) ;
- la satisfaction des étudiants vis-à-vis du programme et des conditions de formation.

Le comité d'accréditation attire l'attention de l'établissement et des responsables de la formation sur les points de vigilance suivants à traiter sans tarder :

- les partenaires professionnels ne sont pas en nombre et variété suffisants et il n'est pas tiré un assez grand parti de la densité du tissu socioéconomique local ; les partenaires professionnels ne sont pas impliqués dans les enseignements ;
- des flux plus importants d'étudiants sont nécessaires à la pérennité du CMI : les dispositions actuelles doivent être prolongées et amplifiées ;
- les effectifs de l'équipe pédagogique restent faibles ;
- la zone géographique dont sont originaires les étudiants est trop restreinte pour assurer des effectifs suffisants pendant les 5 années du CMI ; il faut l'élargir en mettant mieux en avant les atouts de l'Université de La Rochelle ;
- ce CMI doit disposer soit d'un conseil de perfectionnement propre, soit d'un espace de discussion/analyse spécifique, avec ses propres représentants du monde socioéconomique, dans le cadre du conseil de perfectionnement existant au niveau inter-CMI (auquel on peut trouver une certaine logique) ;
- le sentiment d'appartenance des étudiants à leur CMI est faible ; du fait de la force de l'inter-CMI les étudiants se sentent plus membres de la communauté CMI de l'Université de La Rochelle et ont plus d'échanges au sein de cet ensemble qu'entre eux ; on peut craindre qu'ils ne soient pas les ambassadeurs dont a besoin ce CMI ;
- l'absence dans les COSEC d'enseignements ou d'activités de spécialité propres au CMI réduit aux yeux des étudiants l'intérêt et les avantages du CMI ; l'identité de cette formation doit être fortifiée ;
- l'existence d'un DU pour le niveau licence du CMI, fondés sur les apports des COSEC du CMI, va à l'encontre des efforts de maintien des étudiants dans un parcours en 5 années (*a contrario* du DU de niveau Master qui devrait participer à la fidélisation des étudiants) ; en effet, grâce à ce DU de niveau Licence que tous les étudiants considèrent comme valorisant, ces derniers s'ouvrent de multiples autres possibilités de poursuite d'études ;
- le site web de l'Université ne donne accès à aucune description de ce CMI.

Dans le rapport ci-joint du comité d'évaluation on peut trouver des détails sur les points forts et faibles du CMI. Les remarques sur ces derniers qui visent à assurer la progression de la qualité du CMI selon les référentiels du réseau Figure® doivent conduire à des évolutions qui seront examinées avec précision lors de la prochaine campagne de ré-accréditation.

Le 4 janvier 2024,



Farid Ouabdesselam, Président du comité d'accréditation du Réseau Figure®

RAPPELS IMPORTANTS À PROPOS DES CMI

Les projets de CMI (Cursus Master en Ingénierie) doivent être portés par une université ayant adhéré au Réseau Figure® (Réseau Formations à l'ingénierie par des universités de recherche) en adoptant sa Charte, et doivent respecter les principes fondateurs énoncés dans cette Charte. Ceux-ci constituent les fondements du modèle universitaire de formation aux métiers d'ingénieur, modèle différent et complémentaire de celui des écoles d'ingénieurs.

L'accréditation de l'établissement à délivrer le label CMI-Figure® est accordée pour 5 ans. Elle intervient lorsque le projet intègre les éléments essentiels du référentiel de la formation du Réseau Figure®, et après que l'établissement ait montré son aptitude à les mettre en œuvre, notamment à l'occasion de la visite des experts sur site. Il est rappelé que les activités de mise en situations (AMS) représentent entre 15 et 25 % de la formation pour l'obtention du label, et accompagnent le développement d'une pédagogie de l'expérience à travers des projets et des stages tout au long des 5 années du cursus. Les périodes de stages débutent en CMI1-L1 avec 5 semaines d'immersion en entreprises (3 ECTS), 10 semaines de stage en entreprises ou en laboratoire en CMI3-L3 ou en CMI4-M1 (9 ECTS), et enfin 24 semaines de stage en fin de CMI5-M2 (24 ECTS). La présence en entreprise doit être de 14 semaines au minimum. Une mobilité internationale de 3 mois au minimum est également requise, ainsi que la certification d'un niveau de langue équivalent à 785 points TOEIC.

Admission dans les CMI

Le CMI est une formation en cinq ans. L'objectif est donc d'attirer des étudiants motivés pour cette formation dès le CMI1-L1. L'admission normale doit se faire en S1 via la plateforme nationale Parcoursup, obligatoirement après examen d'un dossier de candidature et entretien.

L'intégration en CMI3-L3, de DUT ou de CPGE selon les disciplines, ne peut constituer qu'un flux marginal complémentaire, traité au cas par cas, pour des étudiants dont l'intégration a été anticipée (co-construction du module de poursuite d'études pour les IUT, passerelles d'intégration...; TPE en CPGE1, stage entre CPGE1 et CPGE2, ...) et selon les règles de scolarité définies par le réseau Figure®.

Évaluation des enseignements par les étudiants

Dans le cadre du processus d'assurance qualité mis en place par le Réseau Figure®, l'évaluation des enseignements par les étudiants est une obligation. Cela doit être effectif dès la première année de ces cursus et sera vérifié.

INFORMATION À PROPOS DU PROCESSUS D'ACCRÉDITATION

Afin de renforcer la conformité avec les standards européens d'assurance qualité, le Réseau Figure® a décidé de soumettre périodiquement son processus à une évaluation externe par une agence admise au registre européen Eqar (European Quality Assurance Register for higher education). Cette démarche a été initiée auprès du Hcéres (Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) qui a rendu, en janvier 2020, une décision de conformité du processus d'accréditation du label CMI-Figure® pour les cinq prochaines années.

Dans le cadre d'accords avec des agences autorisées de ENAAEE (European Network for Accreditation of Engineering Education), le Réseau Figure® permet aux CMI d'accéder également au label EUR-ACE® (European Accredited Engineer).